



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 28 Mars 2012**

Date de la convocation 21 Mars 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard,  <b>LIAUSSON</b> : M. BETZ Bruno,  <b>LIEURAN-CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël,  M. REVEL Claude à M. SEGURA René,  M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François,  M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel,  M. DRUART David à M. BARDEAU Francis,  M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques,  M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian,  M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal,  M. VALENTINI Géraud à Mlle VALENTINI Martine.</p>

**Objet : Convention d'utilisation occasionnelle du centre aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais – Mise à disposition de l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile**

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux gendarmes de parfaire leur condition physique et remplir leur mission de service public.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20120328-2012-03-28-38-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2012  
Date de réception préfecture : 03/04/2012

Il précise que la loi n°2000-627 du 6 Juillet 2000 modifiant l'article de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 portant sur l'organisation et la promotion du sport précise que << l'Etat, les Collectivités territoriales et leurs groupements, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives>>.

La Communauté de Communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action de la Gendarmerie Nationale en faveur des administrés, a souhaité mettre à sa disposition des créneaux horaires d'utilisation du Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition du Centre Aquatique est octroyée à titre gracieux, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin hors vacances scolaires.
  - Le Mardi de 7 heures à 8h45 heures 2 ou 3 ligne d'eau selon l'affluence
  - Le Jeudi de 7 heures à 8h20 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
- L'utilisateur devra assurer par du personnel qualifié la sécurité des participants.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la mise à disposition de créneaux horaires d'utilisation du Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais à l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.